

Le fruit d'une réforme politique : la HES santé-social de Suisse romande

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **1 (2003)**

Heft 3: **La prévention**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le fruit d'une réforme politique

La HES santé-social de Suisse romande

Au début des années 1990, la nécessité de réformer la formation professionnelle dans notre pays s'est imposée.

S'agissant des formations de base, la modification parallèle de la Loi fédérale sur la formation professionnelle conduira à la mise en place d'un système éducatif général cohérent au plan suisse.

Cette exigence de cohérence conduit dans le domaine santé-social à l'émergence de nouvelles formations ou à la reconfiguration des formations existantes de niveau secondaire supérieur, au niveau du certificat fédéral de capacité (CFC) de 3 ans.

Un nouveau partenariat entre Confédération et cantons

Les lois en révision suite à la modification constitutionnelle intégreront les domaines santé-social, ce qui déclenchera un subventionnement fédéral jusqu'ici faible ou nul, désormais attendu en HES à hauteur de 33 % des coûts, avec montée en puissance progressive.

Ce relais financier apporté aux cantons est important si l'on sait que, durant les deux premières périodes de planification (1997 - 2000 / 2000 - 2003), il a représenté pour les formations de compétence fédérale (sciences de l'ingénieur et architecture, économie et services, arts appliqués) 1,6 milliard de francs affectés à la mise en place des HES.

Cette politique de subventionnement sera assortie de règles du jeu, notamment en matière de concentration des filières de formation. Il conviendra donc d'éprouver le dispositif (nombre de sites, nombre de filières) dans la perspective des exigences à venir de la Confédération.

D'ores et déjà, sur le plan organisationnel, la Confédération a clairement limité à sept (répartition régionale) le nombre des HES du pays.

L'organisation actuelle de la HES-S2

La HES-S2 relève de la volonté commune manifestée par sept cantons de Suisse occidentale (les cantons romands ainsi que le canton de Berne pour sa partie francophone) de constituer un réseau romand de formation HES des domaines de la santé et du travail social.

L'instrument juridique concrétisant cette volonté et réglant l'organisation et le financement de ce réseau est

la Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2), du 6 juillet 2001.

Les secteurs de formation

La convention susmentionnée précise que les filières de formation composant la HES-S2 sont regroupées en trois secteurs de formation, qui sont les suivants :

- secteur de formation « travail social » (filières de formation concernées : assistant social, éducateur spécialisé, animateur socioculturel) ;
- secteur de formation « soins et éducation à la santé » (filières de formation concernées : infirmier, sage-femme) ;
- secteur de formation « mobilité et réhabilitation » (filières de formation concernées : physiothérapeute, ergothérapeute, thérapeute en psychomotricité, diététicien, technicien en radiologie médicale).

Les secteurs de formation ne constituent pas actuellement des entités administratives spécifiques, l'unité de base de la HES-S2 étant la filière de formation.

Néanmoins, chaque secteur de formation trouve à sa tête un responsable de secteur dont la mission consiste à promouvoir la coopération entre les filières de formation composant le secteur et à favoriser un développement dans la cohérence et la convergence.

Les filières de formation

La HES-S2 comprend actuellement dix filières de formation, dénommées en fonction de la profession à laquelle chacune prépare les étudiants.

Ces filières ont été retenues par le Comité stratégique de la HES-S2 comme pouvant donner lieu à certification HES. Toutefois, la reconnaissance HES de ces filières n'interviendra qu'ultérieurement par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique (CDIP), sur la base du préavis de la Commission de reconnaissance des diplômes HES cantonaux (Confédération et conférences suisses de l'instruction publique et des affaires sanitaires).

Certaines filières sont monosites, ce qui signifie que la formation n'est dispensée que dans un seul site de formation. Il s'agit des filières suivantes :

- diététicien (Genève) ;
- thérapeute en psychomotricité (Genève) ;
- ergothérapeute (Lausanne).

Les autres filières sont multisites, ce qui veut dire que l'offre de formation intervient dans plusieurs sites de formation, chaque site appliquant le plan d'études cadre propre à la filière à laquelle il appartient. Il s'agit des filières suivantes :

- assistant social (Genève, Neuchâtel, Sion) ;
- éducateur spécialisé (Genève, Lausanne, Fribourg, Sion) ;

- animateur socioculturel (Genève, Lausanne, Sion) ;
- infirmier (Genève, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, Delémont, Sion) ;
- sage-femme (Genève, Lausanne) ;
- physiothérapeute (Genève, Lausanne, Loèche-les-Bains) ;
- technicien en radiologie médicale (Genève, Lausanne).

Les filières multisites offrent à l'étudiant le choix de son lieu d'étude. Elles lui permettent également, grâce à une organisation modulaire de la formation reposant sur un système de crédits, d'envisager de suivre certains modules dans certains sites et d'autres ailleurs, en fonction de son choix de parcours de formation et des compétences spécifiques développées dans chaque site.

PRINCIPES RÉGISSANT LA FORMATION

Des métiers de l'humain

Les professions auxquelles préparent les filières de la HES-S2 appartiennent aux «métiers de l'humain». Le contexte dans lequel elles s'inscrivent implique de prendre en compte trois facteurs essentiels :

- le fait que les interventions et les pratiques dans les domaines socio-sanitaires ne permettent pas toujours de constater un effet immédiat et objectivable. Ces interventions font l'objet d'appréciations différentes, en lien avec des conceptions subjectives de la réalité sur laquelle elles prétendent agir. La pluralité des angles d'analyse et la capacité de décentration et de positionnement sont de ce fait indispensables.

- Le développement des fondements théoriques et épistémologiques sur lesquels s'appuient ces pratiques entraîne leur évolution rapide et nécessite une réactualisation permanente.

- Les contextes sociaux, économiques, culturels et politiques mouvants dans lesquels s'exercent ces professions impliquent que les finalités et contenus des interventions sont l'enjeu de transactions continues entre les différents acteurs.

De plus, ces professions ont en commun de s'exercer auprès de personnes ou de groupes dans des situations qui ont, par conséquent, un caractère de singularité et de relative imprévisibilité.

Cette particularité requiert des compétences spécifiques aux métiers de l'humain comme s'adapter aux circonstances, prendre en compte les potentialités des personnes, maîtriser son implication dans les situations.

Une formation d'adulte

Dans la HES-S2 et dans le cadre général de formations qui respectent les attentes professionnelles et sociales, la part de l'étudiant comme acteur de sa formation est fondamentale.

Il est encouragé à exercer son autonomie et sa responsabilité à travers des choix influençant le déroulement et l'orientation de son parcours de formation ou des projets personnels stimulant sa motivation et son implication.

Envisager une formation d'adulte implique du point de vue de l'enseignant de prendre en considération un individu qui possède un vécu affectif et expérientiel – voire professionnel. Il est impé-

ratif d'en tenir compte pour une formation adéquate et efficace.

Un système modulaire et crédité

Le système modulaire est le mode d'organisation des plans d'études du système de formation de la HES-S2. Le module en est l'unité de base.

Chaque module est caractérisé par un certain nombre d'éléments de description présentés sous forme de fiches renseignant précisément l'étudiant sur l'offre de formation. Chaque module fait l'objet d'une validation.

Dans la HES-S2, le système modulaire est lié à la référence des crédits ECTS attribués selon le Système Européen de Transfert de Crédits (European Credits Transfert System). Les crédits ECTS sont compris comme des unités de temps-étudiant ; ils permettent la transparence et la comparabilité des formations de façon à faciliter la mobilité des étudiants au sein d'une filière, entre filières ou entre formations différentes, suisses et étrangères.

L'organisation modulaire des formations de la HES-S2 permet la souplesse nécessaire à des parcours individualisés, facilite la reconnaissance des acquis antérieurs de l'étudiant, et favorise la recon-

naissance totale ou partielle de sa formation en fonction de son parcours futur.

Formation à plein temps, en cours d'emploi ou à temps partiel

Chaque filière de la HES-S2 propose la voie de formation à plein temps. Certaines ouvrent également la possibilité de suivre la formation en emploi ou à temps partiel, dont les modalités sont régies par les directives sur la formation en cours d'emploi et la formation à temps partiel et les directives de filières.

Pour plus d'informations :

Secrétariat général de la HES-S2
rue des Texerans 10
CH-2800 Delémont
tél. 032 - 424 49 34
fax 032 - 424 49 01
courriel :
maria.crevoiserat@hes-s2.ch
site internet : www.hes-s2.ch

Remarque : les termes génériques des professions doivent naturellement être compris indifféremment au féminin et au masculin.

(Réd.) ■